Image not found or type unknown

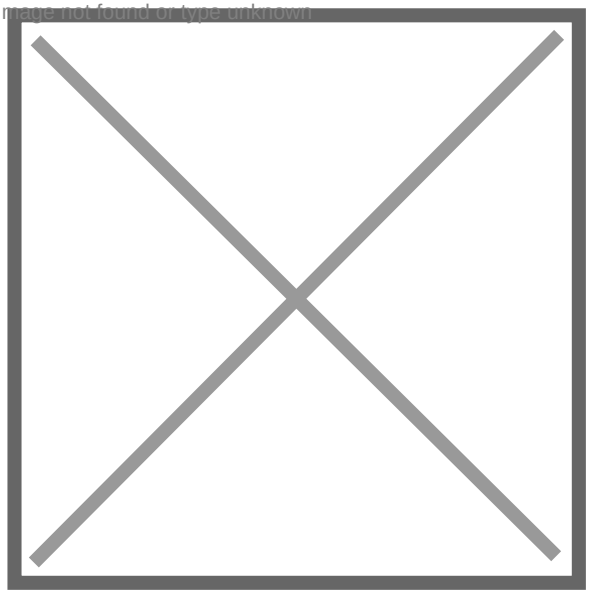

Abandon de poste à la fin d'un congé parental

Par **tissandra**, le **15/03/2013** à **16:29**

bonjour, je suis actuellement en congé parental et je drevrai normalement reprendre mon travail le 29 juin 2013 mais je ne veux pas le reprendre car j'ai autre projet professsionnel.Effectivement, j'ai commencé une formation de secrétaire médicale par correspondance et j'espère être diplômée avant la fin de mon congé.
je sais que si j'informe mon employeur que je ne reprendrai pas mon poste à la date prévue,ce sera considéré comme une démission et par conséquent, je n'aurai pas droit aux allocations chômage,ce que je voudrais biensûr éviter.
Je souhaiterais pouvoir toucher les allocations chômage le temps que je trouve un poste de secrétaire médicale.
j'ai entendu parler de l'abandon de poste.
Quel est votre avis?
avez vous une autre suggestion?
MERCI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés